



Région
Bretagne

Groupe socialiste

13 c, Franz Heller
35700 Rennes
☎ 02 23 21 36 50
☎ 02 23 21 14 39

contact@groupe-ps-bretagne.org



Région
BRETAGNE

Notes & Arguments

Canal Socialiste

N° 38 - Vendredi 23 mars 2007

La Région Bretagne construit son ambition maritime

Le Commissaire européen Joe Borg a présenté le 7 juin 2006 un **Livre vert** dévoilant les grandes orientations d'une future politique intégrée de l'UE dans le domaine de la pêche et des affaires maritimes. Sa publication a débouché sur l'ouverture d'un important processus de consultation qui s'achèvera le 30 juin 2007. M. Borg l'avait déjà déclaré lors de son passage à Brest en février 2006, « *les propositions à venir de la Commission européenne sur la politique maritime auront comme objectif de stimuler la croissance et l'emploi, en suivant la stratégie de Lisbonne, mais impliqueront aussi directement les intérêts de nos régions maritimes* ». La Bretagne se révèle bien sûr particulièrement concernée en la matière. Rappelons que son littoral représente un tiers de la longueur des côtes françaises métropolitaines, et que les emplois maritimes y sont au nombre d'environ 100 000, soit 10 % du total régional. Il s'agit là, d'ailleurs, d'un secteur qui connaît aujourd'hui de profondes mutations. Le tourisme ou les services, par exemple, occupent une place croissante dans le tissu économique, au détriment des activités liées à la pêche ou à la marine de commerce. Plus largement, la pression foncière s'accroît sur le littoral, les conflits d'usage se multiplient et une menace grandissante pèse sur des milieux naturels fragiles.

L'institution régionale a bien pris conscience de ces différents problèmes. Dès 2004, en interne, fut prise la décision de créer **une Mission Mer**, rattachée à la Direction Générale des Services. Même si, sur la plupart des dossiers en question, les centres de décisions demeurent à Bruxelles ou à Paris, la Région prépare **une contribution au débat sur le Livre vert**, qui sera remise à la Commission européenne. L'alimenteront notamment les résultats de la journée de réflexion que notre collectivité vient d'organiser à Rennes le 9 mars sur le thème de « La dimension sociale d'une politique maritime européenne ». Dans cette même perspective, **Jean-Yves Le Drian a aussi saisi en février 2006 le Conseil économique et social régional**, afin que celui-ci prépare un rapport destiné à contribuer à l'élaboration par notre assemblée « *d'une politique maritime renouvelée pour la Bretagne* ». Il apparaît d'emblée que son émergence devra tout à la fois reposer sur une large concertation et impliquer une approche résolument transversale.



Quelles initiatives la Région a-t-elle déjà prises dans ce sens ?

Il y a eu d'abord **la tenue des Assises de la pêche et de l'aquaculture** qui, fruit d'une large consultation des professionnels, a permis de dégager les premières orientations d'une stratégie régionale ambitieuse pour la période 2007-2013 ; ensuite **la Charte des espaces côtiers bretons** qui, en cours d'élaboration, nécessite la mise en œuvre d'une réflexion globale englobant des domaines trop souvent traités isolément : l'environnement, l'économie, le tourisme, les transports... Mais si la Bretagne se donne ainsi les moyens de devenir un pôle de référence en matière de développement durable des activités maritimes, l'Etat, malheureusement, fait preuve dans ce domaine d'une apathie condamnable, comme l'atteste son attitude sur le dossier du FEP.

Pourquoi l'ARF, le 18 janvier 2007, a-t-elle claqué la porte des négociations avec l'Etat sur le dossier du Fonds Européen Pêche (FEP) ?

En raison d'abord de **l'incompréhensible lenteur de l'Etat**, qui n'a toujours pas bouclé son tour de table, si bien que la France fera partie des cinq derniers pays membres à remettre à Bruxelles son Plan Stratégique National Pêche. Il s'ensuit **de graves conséquences pour nombre de professionnels français**, dans la mesure où ceux-ci ne pourront au mieux profiter du FEP qu'à partir de septembre 2007, alors que les aides issues du précédent fonds – l'IFOP – ont été suspendues dès juin 2006. D'autre part, l'Etat a décidé unilatéralement de consacrer une part importante des 28 M€ du

FEP au financement de son plan de casse des bateaux, tandis que seuls 730 000 € sont destinés aux petites pêches (unités de moins de 12 mètres), celles-ci connaissant pourtant une situation critique. Enfin, nous déplorons que la France ait opté pour **la centralisation de la gestion de ces aides**, contrairement à l'Allemagne, l'Espagne ou le Royaume-Uni, qui l'ont confiée à leurs Régions. Mais si la politique des pêches est aujourd'hui fortement encadrée et réglementée, notre collectivité n'en dispose pas moins de leviers d'action qui lui permettent d'apporter des solutions originales et efficaces à certains des enjeux cruciaux spécifiques à cette filière...

Comment la Région compte-t-elle accompagner les efforts des professionnels dans les domaines de la gestion durable des ressources et des milieux de production ?

Ces efforts méritent sans nul doute d'être renforcés et valorisés, car ils conditionnent la pérennité des secteurs de la pêche et de l'aquaculture bretonnes. A cet égard, la Région s'engage auprès des acteurs **en vue d'élaborer de nouvelles techniques et modalités de gestion de ressources et de milieux de production**. Il s'agit notamment d'œuvrer en faveur d'une amélioration des pratiques en mer – comment mieux pêcher ? – ou à terre, par des opérations de restructuration du domaine public maritime (DPM) conchylicole. Des actions locales, sous forme d'investissements ou d'études, s'avèrent par ailleurs indispensables afin de **résorber les sources de dégradation de la qualité des eaux**, dont dépend le développement des activités de pêche et d'aquaculture.



Quelles actions la Région envisage-t-elle en matière de renouvellement de la profession et de modernisation de la flotte ?

25 % environ des chefs d'entreprise doivent partir en retraite dans moins de cinq ans. Il importe donc de **faciliter l'installation et la transmission** par l'entremise notamment du tutorat, du parrainage, du conseil juridique... Des outils de garantie financière doivent être promus, ainsi que des financements alternatifs suppléant la fin des aides publiques pour la construction de nouveaux navires. La Région entend également **favoriser l'adaptation de la formation aux besoins professionnels**. Quant à son action dans le domaine de la modernisation de la flotte, elle vise notamment à permettre aux acteurs d'adopter **les dernières innovations en matière d'économie d'énergie** (carènes, motorisations), ainsi que **les engins de pêche « nouvelle génération »**, – sélectifs et moins nocifs pour l'environnement.

Comment développer la valorisation des produits de la pêche ?

Afin de parvenir à des gains de valeur ajoutée, il convient pour la Région de soutenir **les démarches qualité, les chartes de bonnes pratiques ou l'éco-étiquetage**. D'autres voies sont à explorer, comme **le développement d'alternatives de commercialisation**, – la vente directe par exemple. Plus globalement, il faut travailler dans le sens d'une **meilleure adéquation entre les apports de la production et les demandes du marché**, en promouvant la traçabilité ou les produits prêts à consommer... Notre institution, enfin, encouragera la participation d'organisations

professionnelles à certains salons ou manifestations.

Quels sont les grands axes de la politique régionale en matière de développement de l'économie portuaire et de la sécurité maritime ?

Afin de contribuer à la performance économique des différentes places portuaires de Bretagne, la Région s'appuie sur **une programmation pluri-annuelle d'investissements pour la création ou la modernisation des infrastructures**. Elle entend par ailleurs faciliter **la mise en réseau des criées**, dans le but d'autoriser une vente à distance à l'aide des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Elle intervient enfin de manière volontariste afin **d'améliorer les conditions de travail sur les places portuaires, et leurs mises aux normes réglementaires** (application de la directive cadre européenne sur l'eau principalement). L'amélioration de la sécurité maritime concerne tout à la fois la protection de la vie humaine et la préservation de l'environnement.

La Région recourra par exemple à **un partenariat renforcé par convention avec la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)**, pour l'entretien et le renouvellement de sa flotte, mais aussi la formation de ses canotiers.

